

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	36 (1965)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Requête pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois : pour la période du 30 mai 1965 au 27 mai 1967
<b>Autor:</b>	Steiner, R. / Favre, H.-L.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824858">https://doi.org/10.5169/seals-824858</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Delémont, le 16 janvier 1965.

**Requête pour l'amélioration  
de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois  
pour la période du 30 mai 1965 au 27 mai 1967**

A la Direction cantonale des chemins de fer

**Berne**

(par les bons soins de la Préfecture de Delémont)

Monsieur le Directeur,

La mise à l'enquête publique du projet d'horaire est la seule occasion que nous ayons de vous faire part d'observations d'une portée générale relatives à l'exploitation des chemins de fer. C'est pourquoi, avant d'aborder le projet du 29 décembre 1964, qui vient de nous être soumis, nous tenons à nous acquitter d'un devoir, celui de remercier les Chemins de fer fédéraux de l'excellente organisation des transports pour l'Exposition nationale.

Ensuite nous prenons acte avec regret que la procédure de mise à l'enquête publique de l'horaire des chemins de fer ne se fera plus que tous les deux ans et que seules de modestes corrections peuvent encore être apportées au projet qui nous est présenté. Pour les modifications plus importantes vous attendez nos revendications dans le courant de l'été, c'est-à-dire avant la mise en chantier des travaux préparatoires des projets.

Nous avons encore toujours d'importantes revendications à formuler, mais aujourd'hui nous nous contenterons de les énumérer pour mémoire :

1. la suppression de la surtaxe de montagne entre Moutier et Longeau,
2. les mauvaises conditions du trafic entre Longeau et Aesch, à cause de la simple voie,
3. les mauvaises conditions du trafic entre Bienne et Sonceboz, à cause de l'insuffisance des possibilités de croisement,
4. l'équipement insuffisant des gares de Delémont et de Sonceboz,
5. la lenteur des relations entre Moutier et Sonceboz,
6. les longs arrêts des trains à Porrentruy.

Nous comptons bien sur l'appui du canton pour obtenir des réalisations indispensables de la part des CFF.

Nous continuerons, comme par le passé, à suivre de près les questions d'horaire pour l'ensemble des lignes du Jura bernois et nous espérons que, de votre côté, vous ne manquerez pas de nous soumettre les objets d'intérêt général en matière d'horaire pour ce qui concerne le réseau jurassien.

Le projet d'horaire du 29 décembre 1964 soulève de notre part les remarques générales suivantes :

Aucune amélioration n'a pu être apportée à la marche des trains internationaux par Delle. Nous vous remercions toutefois de vos efforts et des études que vous avez faites en liaison avec la Direction générale des chemins de fer fédéraux. Nous ne désespérons pas et de nouvelles circonstances dans la marche des trains internationaux pourront probablement améliorer la marche de ces deux paires de trains directs.

La nouvelle marche du train direct 303, avancé de près de 20', rompt à Delémont la correspondance par train direct de Porrentruy. La suppression du direct 269, Bâle-Zurich, dép. 08.38, nous enlève une bonne correspondance du Jura pour la Suisse orientale.

La marche des trains omnibus a, en général, été simplifiée en ce sens que plusieurs trains ont maintenant le même horaire en été et en hiver, les jours ouvrables et le dimanche. Nous avons constaté avec satisfaction que cela a entraîné quelques nouvelles prestations qui sont les bienvenues. Les quelques rares suppressions de prestations ne soulèvent, de notre part, aucune observation.

L'enquête que nous avons faite dans le vallon de Saint-Imier et dans la vallée de Tavannes au sujet des trains d'abonnés n'a révélé qu'une seule lacune, c'est l'absence d'un train d'abonnés Sonceboz-Moutier, arrivant dans cette localité vers 06.40. Nous vous remettons un exemplaire de cette étude.

L'examen du projet d'horaire, étudié en séance de notre commission des horaires du 4 janvier 1965, soulève les revendications suivantes :

#### A. TRAINS DIRECTS INTERNATIONAUX

- 1) 572 (Porrentruy dép. 07.05 — Delémont arr. 07.29)  
**arrive à Delémont plus tôt** pour assurer la correspondance avec 303, en direction de Bâle. La marche de ce train jusqu'à Berne devrait être améliorée.

#### B. TRAINS DIRECTS

- 2) 336 (Bâle dép. 17.48 — Delémont arr. 18.19)  
**arrive à Delémont plus tôt** pour donner la correspondance sur le 579, en direction de Belfort, sans pour autant perdre à Bâle sa correspondance de Zurich.
- 3) 319 (Bienne dép. 13.31 — Bâle arr. 14.54)  
**arrive au moins 10 minutes plus tôt à Bâle** pour donner la correspondance, à 15.02 sur le BD/32, pour Bruxelles.

## C. TRAINS OMNIBUS

### Cadre 30 : Lausanne - Neuchâtel - Bienne

- 4) 2103 (Yverdon dép. 05.14 — Bienne arr. 07.03)  
**arrive à Bienne à 06.50**, trains d'ouvriers

### Cadre 35 : Bienne - Granges - Delémont - Bâle

- 5) 3413 (Bienne dép. 06.27 — Delémont arr. 07.30)  
correction typographique de l'horaire : entre Moutier et Delémont, après le 303.

### Cadre 36 : Delémont - Delle

- 6) 2961 (Porrentruy dép. 16.12 — Delémont arr. 16.47)  
**circule également le dimanche**, à cause de ses bonnes correspondances, à Delémont, en direction de Berne et Lausanne. C'est une très vieille revendication que nous reprenons et pour laquelle nous insistons.

### Cadre 38 : Bienne - La Chaux-de-Fonds

- 7) 419 (Bienne dép. 15.42 — La Chaux-de-Fonds arr. 16.33)  
**s'arrête à Renan**, pour les vingt-trois élèves qui fréquentent l'Ecole secondaire de Saint-Imier.
- 8) 8294 (La Chaux-de-Fonds dép. 23.05 — Bienne arr. 00.10)  
**soit ouvert aux voyageurs du lundi au vendredi inclus** et jusqu'à Bienne, comme dernier train du soir.

### Cadre 39 : Bienne - Sonceboz - Delémont

- 9) Introduction d'un **train d'abonnés Sonceboz-Moutier**, arrivant à Moutier vers 06.40, pour permettre aux ouvriers de commencer le travail à 07.00. Nous nous référerons à l'étude spéciale que nous avons faite.
- 10) 3047 (Sonceboz dép. 13.57 — Reconvillier arr. 14.13)  
**circule jusqu'à Malleray-Bévilard**, tous les jours et non seulement les samedis.
- 11) 3047 (Delémont dép. 18.44 — Moutier dép. 19.09)  
**attende à Moutier l'arrivée du 581, à 19.11**, parce que le 3469 ne circule que jusqu'à Granges-Nord.
- 12) 3066 (Delémont dép. 17.21 — Sonceboz arr. 18.21)  
**soit avancé de 5 minutes**, dès Delémont, pour éviter de longues attentes aux ouvriers de la vallée de Tavannes.
- 13) 3069 (Bienne dép. 17.42 — Delémont arr. 19.03)  
**soit avancé de 5 minutes** ; même remarque que la précédente.

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillance et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de l'ADIJ

la Commission des horaires :

le président :  
R. STEINER

le secrétaire :  
H.-L. FAVRE

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Les marchés étrangers et la Suisse.** — Comme chaque année à pareille époque, l'hebdomadaire « Informations économiques », édité par l'Office suisse d'expansion commerciale, Lausanne, publie, dans son premier et double numéro de l'année 1965, sa suite d'études sur la situation générale en 1964, le commerce extérieur et les échanges avec la Suisse de quelque soixante-quinze marchés étrangers, dont plusieurs offrent indubitablement de nouvelles possibilités d'expansion à nos exportateurs. Ces exposés, préparés par le service d'étude de marchés de l'OSEC avec la collaboration des ambassades et consulats de Suisse à l'étranger, revêtent un caractère de haute actualité, basés qu'ils sont sur les plus récentes données disponibles. Ils sont complétés par une série de grands tableaux statistiques sur l'évolution du commerce extérieur des grandes régions, la production mondiale, le mouvement des prix et les liquidités internationales.

Ledit numéro est introduit par quelques considérations de M. Albert Masnata, directeur de l'OSEC et chargé de cours à l'Université de Lausanne, sur la situation et les relations économiques internationales. Après avoir constaté qu'il est difficile de déceler aujourd'hui une évolution de portée universelle, l'auteur traite des grandes zones économiques dont chacune possède ses caractéristiques propres : pays industrialisés, pays en voie de développement; pays collectivistes. Il porte ensuite l'analyse, au sein de chacune de ces zones, sur des groupes ou pays jouant un rôle de premier plan dans l'économie mondiale : CEE, AELE, USA, etc. Il relève notamment la part toujours plus grande que prennent les pays industrialisés dans le commerce international au cours de ces dix dernières années (63 %) et celle toujours plus restreinte des régions non industrialisées (25 %), le reste, environ 12 %, formant la part des pays de l'Est qui va en augmentant. En ce qui touche l'Amérique latine, elle se distingue par un taux de croissance très bas justifiant les deux essais d'intégration économique en cours : le Marché commun centre-américain et la Zone de libre-échange de l'Amérique latine (ALALC), deux groupes qui ont déjà obtenu quelques résultats sur le plan des échanges. Quant à l'Afrique, la progression des échanges y est faible.